



Orléans, le 30 septembre 2024

Georisques.gouv.fr : le portail de référence sur les risques du territoire fête ses 10 ans

Lancé en 2014, le site internet [Georisques.gouv.fr](https://georisques.gouv.fr) recense la plupart des risques du sous-sol ou de surface existant sur le territoire français. Devenu la référence en matière d'information sur les risques naturels et technologiques, il est de plus en plus utilisé par les particuliers et les professionnels et fête ses dix années d'existence.

Cavités souterraines, mouvements de terrain, fréquence des inondations, sites et sols pollués ou encore feux de forêts, sont quelques-uns des risques naturels et anthropiques qui peuvent toucher hommes et habitations. Pour identifier les zones les plus à risque, le Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) ont créé il y a dix ans un portail centralisant les informations utiles : [Georisques.gouv.fr](https://georisques.gouv.fr).

Actualisé à de multiples reprises, le portail numérique centralise les informations de plus de 30 bases de données différentes : plusieurs sont issues directement du Service géologique national, d'autres proviennent des Départements, d'autres encore ont été réunies par l'État et les assureurs au sein de l'Observatoire national des risques naturels. En raison d'une expérience ancienne et reconnue dans la gestion des bases de données, la direction du numérique du BRGM est l'opérateur technique du projet depuis ses débuts.

Doté d'une ergonomie destinée à faciliter le parcours des utilisateurs, [Georisques.gouv.fr](https://georisques.gouv.fr) a pour but de rendre accessible au public les informations concernant les risques sur tout ou partie du territoire en proposant un accès entièrement public et gratuit. Le rapport « Connaître les risques près de chez moi » présente une synthèse simplifiée des différents risques présents à une adresse donnée, et offre la possibilité d'obtenir plus de détails sur chaque risque.

Le site est également doté d'un outil cartographique qui permet à chaque utilisateur de connaître les aléas connus en toute zone du territoire français. Il est particulièrement utilisé par les professionnels de l'immobilier qui y trouvent notamment des informations sur le risque de retrait-gonflement des argiles, lequel fait aujourd'hui l'objet d'un porté à connaissance obligatoire envers les acheteurs. De plus, vendeurs et loueurs de biens référencent désormais [Georisques.gouv.fr](https://georisques.gouv.fr) dans leurs annonces, ce qui permet aux acheteurs de se renseigner sur les risques naturels et technologiques avant toute transaction. Enfin, des APIs permettent la ré-utilisation en masse des données par les professionnels.



COMMUNIQUÉ de presse



- La fréquentation du site internet a beaucoup augmenté depuis son lancement : le nombre de consultations, qui s'établissait quotidiennement à 250 en 2014, est aujourd'hui passé à plus de 18 000 par jour en moyenne. Chaque jour, les visiteurs consultent plus de 90 000 pages et génèrent environ 10 000 rapports de risque.

Page d'accueil du portail [georisques.gouv.fr](https://www.georisques.gouv.fr)

À PROPOS DU BRGM

En tant que service géologique national, le **Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)** est l'établissement public de référence dans les applications des sciences de la Terre pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol. C'est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Il est placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. Ses programmes s'articulent autour de la recherche scientifique, l'appui aux politiques publiques et la coopération internationale. Pour aller plus loin : <https://www.brgm.fr> et sur [@BRGM](https://twitter.com/BRGM)